24 novembre 2026

Budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027



BUREAU DE LA DIRECTRICE PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le Bureau de la directrice parlementaire du budget (BDPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport analyse en détail le deuxième budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2026-2027, dans lequel le gouvernement demande au Parlement d'approuver des dépenses de 22,1 milliards de dollars.

Analystes principaux :

Régine Cléophat, analyste
Mark Creighton, analyste principal
Nolan Petroff, analyste
Kaitlyn Vanderwees, analyste

Contributeurs:

Jill Giswold, conseillère-analyste

Préparé sous la supervision de :

Govindadeva Bernier, directeur

Préparé pour publication par Jean-Simon Robert-Ouimet.

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez contacter le Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Annette Ryan
Directrice parlementaire du budget

Table des matières

Faits saillants 1

Ce que les parlementaires doivent savoir 2

Pourquoi le gouvernement sollicite 24,4 milliards de dollars supplémentaires 4

- Dépenses proposées 4
- Mesures du budget de 2025 et de la Mise à jour économique du printemps de 2026 8

Destination des fonds publics 10

- Un quart des dépenses proposées est destiné à approvisionner et à soutenir les forces armées 10
- Les dépenses liées aux Autochtones représentent un autre quart des dépenses proposées 11
- Les mesures de soutien proposées en réponse aux droits de douane représentent 842 millions de dollars 14
- Les dépenses proposées liées au personnel sont en baisse, tandis que celles consacrées aux services professionnels augmentent 16
- 822 millions de dollars pour le Régime canadien de soins dentaires 20

Certaines mesures et certains organismes figurant dans le Budget de 2025 n'ont pas encore reçu de financement substantiel 23

Notes 30

Faits saillants

Ce budget supplémentaire des dépenses propose des autorisations budgétaires additionnelles de 24,4 milliards de dollars, dont une augmentation de 2,3 milliards de dollars des dépenses législatives prévues. Des crédits proposés totalisant 22,1 milliards de dollars doivent être approuvés par le Parlement.

Les principales dépenses proposées concernent la défense, les programmes destinés aux Autochtones et le règlement des revendications autochtones, le personnel, les mesures de soutien en réponse aux droits de douane ainsi que les soins de santé. Les dépenses prévues au titre du personnel représentent environ 1,4 milliard de dollars des autorisations proposées, comparativement à 4,6 milliards de dollars pour les services professionnels et spéciaux, dont 3 milliards demandés pour le ministère de la Défense nationale.

Ce budget supplémentaire des dépenses comprend 520 millions de dollars pour financer des mesures annoncées dans le budget de 2025 et 4,5 milliards de dollars pour des mesures annoncées dans la Mise à jour économique du printemps de 2026. Les nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2026 ne sont pas reflétées dans ce budget supplémentaire des dépenses.

L'analyse du BDPB montre qu'une mesure sur cinq du budget de 2025 qui devait être financée par le processus du budget des dépenses a reçu moins de la moitié de ses dépenses prévues pour l'exercice 2026-2027.

Les parlementaires disposent d'environ cinq semaines, à compter du dépôt du Budget supplémentaire des dépenses (B), pour approuver les crédits demandés par le gouvernement.

Ce que les parlementaires doivent savoir

Le budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027 est le deuxième budget supplémentaire des dépenses prévu pour cet exercice. Il appuie le quatrième projet de loi de crédits de l'exercice en cours, après ceux ayant porté sur les crédits provisoires, les crédits pour le solde du budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Ce budget supplémentaire des dépenses propose des autorisations budgétaires additionnelles de 24,4 milliards de dollars, dont 22,1 milliards de dollars de crédits nécessitant l'approbation du Parlement et 2,3 milliards de dollars d'autorisations budgétaires législatives.

En tenant compte du dépôt de ce budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élève à 538,3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 26,7 milliards de dollars (ou 5,4 %) par rapport aux sommes inscrites dans les budgets des dépenses à la même période de l'exercice précédent. Il convient de souligner que le gouvernement a demandé des autorisations budgétaires totalisant 35,5 milliards de dollars dans les budgets supplémentaires des dépenses de 2026-2027, comparativement à 19,8 milliards de dollars à la même période de l'exercice précédent. Cette augmentation de 79 % témoigne d'un recours nettement accru aux budgets supplémentaires des dépenses pour obtenir du financement en cours d'exercice.

Ce budget supplémentaire des dépenses comprend 520 millions de dollars pour financer des mesures annoncées dans le Budget de 2025 et 4,5 milliards de dollars pour des mesures prévues dans la Mise à jour économique du printemps (MEP) de 2026. Par conséquent, jusqu'à 3,5 milliards de dollars en dépenses prévues pour les mesures du budget de 2025 et 4,7 milliards de dollars pour celles de la MEP de 2026 pourraient encore être demandées dans le budget supplémentaire des dépenses (C). En raison du nouveau cycle budgétaire d'automne, les demandes de financement liées aux nouvelles mesures du budget de 2026 devraient être présentées au plus tôt dans le budget supplémentaire des dépenses (C).

Les principales dépenses figurant dans ce budget supplémentaire des dépenses concernent la défense, les programmes destinés aux Autochtones et le règlement des

revendications autochtones, le personnel, les mesures de soutien en réponse aux droits de douane ainsi que les soins de santé.

Il est à noter que les dépenses prévues au titre du personnel représentent environ 1,4 milliard de dollars des autorisations demandées, comparativement à 4,6 milliards de dollars pour les services professionnels et spéciaux.

Le BDPB est disposé à offrir des séances d'information et à répondre aux questions sur tout poste inclus dans le budget des dépenses du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement sollicite 24,4 milliards de dollars supplémentaires

Les dépenses du gouvernement sont autorisées soit par le Parlement, au moyen de projets de loi de crédits annuels, soit par des lois qui confèrent un pouvoir de dépenser permanent. Le budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027 appuie le quatrième projet de loi de crédits de l'exercice en cours.

Dépenses proposées

Le budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027 porte sur des autorisations budgétaires additionnelles totalisant 24,4 milliards de dollars (tableau 1). Les autorisations votées, qui doivent être approuvées par le Parlement, s'élèvent au total à 22,1 milliards de dollars. Les autorisations législatives, pour lesquelles le gouvernement a déjà obtenu l'approbation de dépenser du Parlement, devraient augmenter de 2,3 milliards de dollars au total.

Tableau 1

Budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027 : total des autorisations (en milliards de dollars)

Autorisations	Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires
Crédits votés	22,1	0,0
Postes législatifs	2,3	0,9
Total	24,4	0,9

Source :
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

En tenant compte de ce budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice s'élève à 538,3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 26,7 milliards de dollars (ou 5,4 %)

comparativement au budget des dépenses à ce jour de l'exercice précédent. Le tableau 2 présente les autorisations budgétaires proposées à ce jour, y compris celles de ce budget supplémentaire des dépenses, ventilées par grande catégorie de dépenses, selon la comptabilité de caisse. Cette présentation correspond à celle des dépenses totales figurant dans les Perspectives concernant les charges du budget fédéral et de la MEP.

Tableau 2

Budgets des dépenses à ce jour, 2026-2027 : autorisations proposées (en milliards de dollars)

	Présent budget supplémentaire des dépenses	Autorisations proposées à ce jour
Principaux transferts aux particuliers		
Prestations aux aînés	0,0	89,3
Total	0,0	89,3
Principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités		
Transfert canadien en matière de santé	0,0	57,4
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	0,0	17,9
Péréquation	0,0	27,2
Formule de financement des territoires	0,0	5,8
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires	0,0	4,6
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	2,4	11,6
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	0,0	2,5
Autres arrangements fiscaux	0,0	-8,1
Total	2,4	119,0
Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes	0,0	0,0
Dépenses de programmes directes		
Autres paiements de transfert	9,8	112,0
Autres dépenses de programmes directes	12,2	165,8
Total	22,0	277,8
Frais de la dette publique	0,0	52,2
Total des dépenses budgétaires	**24,4**	**538,3**

Source :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Les demandes de financement supplémentaire sont en hausse de 79 % par rapport à la même période l'an dernier. Depuis le début de l'exercice, le gouvernement a demandé des autorisations additionnelles de 35,5 milliards de dollars au moyen des budgets supplémentaires des dépenses, en sus des sommes initialement demandées dans le budget principal des dépenses. À la même période de l'exercice précédent, ce montant s'élevait à 19,8 milliards de dollars. Cette hausse est d'autant plus notable que l'un des objectifs du passage à un cycle budgétaire d'automne était de mieux harmoniser le budget fédéral et le budget principal des dépenses[1].

Les principales dépenses prévues dans ce budget supplémentaire des dépenses concernent la défense, les programmes destinés aux Autochtones et le règlement des revendications autochtones, les mesures de soutien en réponse aux droits de douane et les soins de santé. Les autres postes importants du présent budget supplémentaire des dépenses comprennent :

- 2,4 milliards de dollars destinés à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour combler les lacunes de financement du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants[2];
- 631 millions de dollars destinés à EDSC pour l'initiative Une Équipe Canada fort, qui vise à recruter, à former et à embaucher de nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge;
- 615 millions de dollars destinés à VIA Rail Canada Inc. pour couvrir ses dépenses d'exploitation et ses besoins en capital;
- 600 millions de dollars de financement horizontal pour les secteurs canadiens de l'audio et de l'audiovisuel[3].

Ces mesures, ainsi que les autres grands postes de dépenses examinés dans le présent rapport – notamment les dépenses de défense, les programmes destinés aux Autochtones, l'Initiative régionale de réponse tarifaire et le Régime canadien de soins dentaires –, représentent ensemble environ 16,1 milliards de dollars, soit 66 % des autorisations de dépenses demandées dans ce budget supplémentaire des dépenses.

Considérations pour les parlementaires

Pour la troisième année consécutive, les Comptes publics (qui présentent les états financiers du gouvernement pour l'exercice précédent) ont été déposés en même temps que le budget supplémentaire des dépenses (B) ou après celui-ci. Les parlementaires disposent donc de très peu de temps pour examiner les résultats financiers du gouvernement lorsqu'ils évaluent ses plans de dépenses et ses demandes de crédits. Selon les pratiques avancées recommandées dans les lignes directrices du Fonds monétaire international en matière de rapports sur les finances publiques, les Comptes publics devraient être publiés dans les six mois suivant la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 septembre au Canada. Si des contraintes techniques l'empêchent de respecter ce délai, le gouvernement pourrait être encouragé à publier, au 30 juin et au 30 septembre, les principaux résultats financiers de l'exercice précédent afin de faciliter l'examen de ses propositions financières par les parlementaires.

Mesures du budget de 2025 et de la Mise à jour économique du printemps de 2026

Le budget définit le plan financier général du gouvernement et présente les nouvelles mesures budgétaires. La MEP peut également servir à introduire de nouvelles initiatives entre deux budgets. Toutefois, les mesures budgétaires nécessitant des crédits votés doivent encore être approuvées par le Parlement dans le cadre du processus budgétaire et de l'adoption subséquente des projets de loi de crédits. En revanche, les dépenses « législatives », comme les prestations de la Sécurité de la vieillesse ou de l'assurance-emploi, reposent sur des autorisations législatives permanentes qui permettent aux ministres de dépenser des fonds publics conformément aux règles des programmes établies dans les lois et les règlements.

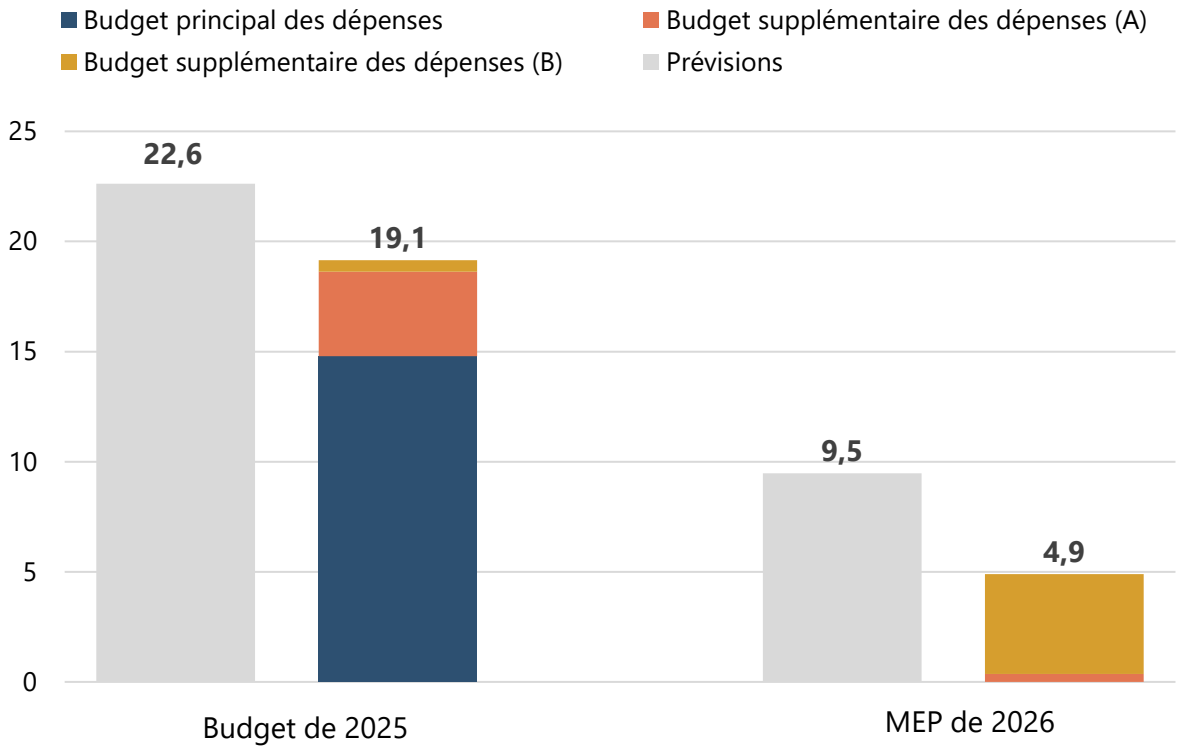
Ce budget supplémentaire des dépenses prévoit un financement de 520 millions de dollars pour des mesures du budget de 2025, ce qui porte le total des autorisations proposées à 19,1 milliards de dollars (figure 1). Les parlementaires peuvent donc s'attendre à ce que le gouvernement demande jusqu'à 3,5 milliards de dollars d'autorisations additionnelles pour les mesures du budget de 2025 dans le budget supplémentaire des dépenses (C), à condition que les fonds soient finalement alloués comme prévu.

Pour la MEP de 2026, le gouvernement a demandé à ce jour des autorisations de 4,9 milliards de dollars, dont 4,5 milliards au moyen du présent budget supplémentaire des dépenses (B). Cela représente environ la moitié des 9,5 milliards de dollars de dépenses prévues pour 2026-2027, le gouvernement devant vraisemblablement

demander le financement restant dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses (C).

Figure 1

Mise en œuvre du financement des mesures du Budget de 2025 et de la MEP de 2026 pour 2026-2027 (en milliards de dollars)



Source :
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Ministères des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :
Cette figure montre les prévisions de dépenses et les autorisations proposées correspondantes. Elle couvre 55 mesures du budget de 2025 et 42 mesures de la MEP de 2026 ayant des allocations positives pour l'exercice de 2026-2027.

Dans le cadre du nouveau cycle budgétaire automnal, les crédits associés aux nouvelles mesures du Budget de 2026 ne devraient pas être présentés avant le budget supplémentaire des dépenses (C), si un tel budget est déposé[4]. Pour faciliter la surveillance parlementaire, le BDPB publie des tableaux permettant de suivre les autorisations de dépenses accordées aux mesures annoncées dans le budget et la MEP, selon le ministère et le budget des dépenses concernés.

Destination des fonds publics

Un quart des dépenses proposées est destiné à approvisionner et à soutenir les forces armées

L'approvisionnement militaire et le soutien aux forces armées représentent toujours une part importante des dépenses proposées dans ce budget supplémentaire des dépenses, puisque des dépenses budgétaires additionnelles de 5,1 milliards de dollars y sont consacrées (soit 24 % du total des dépenses budgétaires). Ce montant vise à financer plusieurs activités menées actuellement par le ministère de la Défense nationale (MDN) :

- 1,9 milliard de dollars pour le Projet de brise-glace de programme;
- 1,6 milliard de dollars pour le Projet de communications par satellite améliorées – Polaire;
- 676 millions de dollars pour l'Ukraine;
- 436 millions de dollars pour des investissements dans la défense déjà approuvés et financés au titre du Fonds d'investissement en immobilisations;
- 244 millions de dollars pour améliorer les outils et les capacités numériques.

Le Projet de brise-glace de programme permettra de doter la Garde côtière canadienne d'une nouvelle classe de brise-glace. Ce projet, qui relevait initialement du ministère des Pêches et des Océans, relève désormais du MDN, depuis que la responsabilité administrative de la Garde côtière canadienne a été confiée au MDN. Les dépenses consacrées à ce projet contribuent au respect de l'engagement du Canada de consacrer 5 % de son PIB aux dépenses de défense, conformément aux exigences de l'OTAN[5].

Les dépenses liées aux Autochtones représentent un autre quart des dépenses proposées

Les dépenses liées aux Autochtones représentent 23 % des dépenses budgétaires proposées dans ce budget supplémentaire des dépenses (5,1 milliards de dollars). Ce montant comprend 2,2 milliards de dollars pour Services aux Autochtones Canada (SAC) et 2,8 milliards de dollars pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Les principaux postes sont les suivants :

- 1,2 milliard de dollars pour régler le litige relatif aux pensionnats fédéraux indiens (Percival);
- 760 millions de dollars pour renflouer le Fonds de règlement des revendications particulières;
- 735 millions de dollars pour le Programme des services de santé non assurés;
- 600 millions de dollars pour le Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations.

Une part considérable (34 %) des autorisations budgétaires demandées par SAC concerne le Programme des services de santé non assurés (SSNA). Depuis 2023-2024, trois documents de politique budgétaire ont proposé un financement supplémentaire pour ce programme, dont la MEP de 2026, qui prévoyait 794 millions de dollars. Cela coïncide avec une croissance substantielle des dépenses du programme, qui sont passées de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018 à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Le rapport annuel 2024-2025 du Programme des SSNA souligne que les coûts ont augmenté dans toutes les catégories de prestations, la croissance étant particulièrement marquée au chapitre des services de santé mentale[6].

Les autorisations de dépenses de RCAANC dans les budgets de dépenses de cette année ont considérablement augmenté, principalement en raison des coûts de litiges et de règlement. À ce jour, RCAANC a sollicité des autorisations de dépenses à hauteur de 17,8 milliards de dollars, soit 50 % de plus que les 11,9 milliards demandés dans le Budget principal des dépenses. Dans le présent budget supplémentaire des dépenses, le financement lié aux litiges et aux règlements représente 2,1 milliards de dollars, soit 74 % des autorisations supplémentaires demandées.

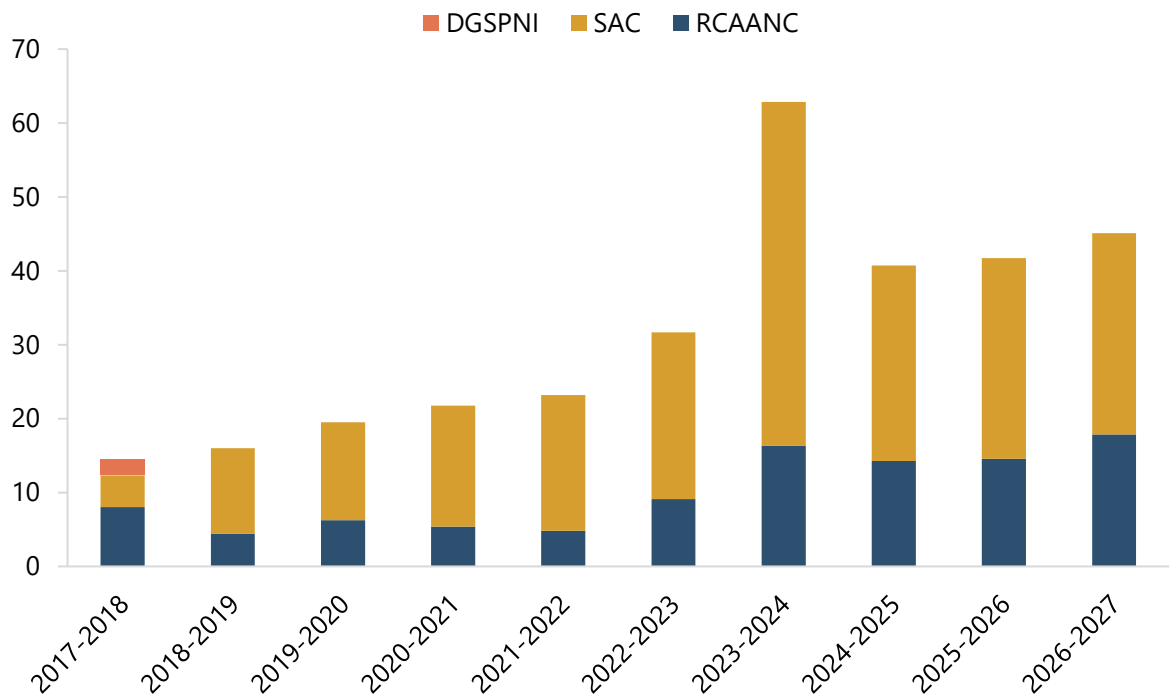
Considérations pour les parlementaires

Les parlementaires pourraient souhaiter obtenir des précisions ou des informations supplémentaires afin de mieux suivre ces passifs éventuels dans les différents documents financiers. Comme l'indique le rapport du BDPB intitulé Aperçu des passifs éventuels, le suivi de ces passifs, dont une grande partie est attribuable aux revendications des Autochtones, s'avère difficile[7]. À l'heure actuelle, il est encore difficile de connaître et de suivre la part de ces provisions qui se rapportent aux revendications des Autochtones, ainsi que de déterminer si celles-ci ont déjà été comptabilisées et inscrites comme une dépense et dans quel exercice. Cette question revêt une importance particulière lorsqu'un ministère demande de nouvelles autorisations pour de telles revendications dans un budget des dépenses. Les passifs éventuels (déduction faite des règlements conclus) s'élevant à 50 milliards de dollars au 31 mars 2026, il faut s'attendre à ce que de nouvelles demandes d'approbation de dépenses liées au règlement de telles revendications figurent dans les prochains budgets des dépenses.

Si l'on inclut le présent budget supplémentaire des dépenses, le total des autorisations budgétaires proposées à ce jour pour les deux organismes s'élève à 45,1 milliards de dollars, soit le triple de leurs dépenses budgétaires combinées en 2017-2018 (figure 2).

Figure 2

Dépenses liées aux Autochtones, 2017-2018 à 2026-2027 (en milliards de dollars)



Source :

Receveur général du Canada et Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Note :

Les données jusqu'en 2025-2026 sont les données réelles. Les valeurs pour 2026-2027 représentent les autorisations proposées en date du budget supplémentaire des dépenses (B) 2026-2027.

L'augmentation considérable des dépenses réelles en 2023-2024 est attribuable à la hausse des dépenses liées au règlement de revendications et de litiges, notamment aux 23,3 milliards de dollars consacrés au règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations (principe de Jordan).

Avant la création de RCAANC et de SAC, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) relevait de Santé Canada.

Les mesures de soutien proposées en réponse aux droits de douane représentent 842 millions de dollars

Ce budget supplémentaire des dépenses propose également des dépenses additionnelles de 842 millions de dollars au titre de l'Initiative régionale de réponse tarifaire. Ces dépenses sont réparties entre plusieurs organismes de développement régional :

- 312 millions de dollars pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario;
- 182 millions de dollars pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
- 152 millions de dollars pour le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien[8];
- 121 millions de dollars pour l'Agence de développement économique du Pacifique Canada;
- 67 millions de dollars pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- 7 millions de dollars pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

La répartition des autorisations demandées par les différents organismes de développement régional pour des mesures de soutien en réponse aux droits de douane correspond globalement au poids démographique des provinces et des territoires qu'ils servent (tableau 3). Elle ne reflète pas nécessairement l'ampleur relative des répercussions des droits de douane sur les travailleurs et les entreprises de ces régions.

Tableau 3
Fonds de l'Initiative régionale de réponse tarifaire et population

Organisme	Provinces ou territoires visés	Montant des autorisations (en millions de dollars)	Population (en milliers)	Montant des autorisations (en pourcentage)	Population (en pourcentage)
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario	Ont.	312	16 262	37,1	38,9
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Qc	182	9 067	21,6	21,7
Développement économique Canada pour les Prairies[1]	Alb., Man., Sask.	152	7 897	18,1	18,9
Agence de développement économique du Pacifique Canada	C.-B.	121	5 711	14,4	13,7
Agence de promotion économique du Canada atlantique	N.-B., T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É.	67	2 722	8,0	6,5
Agence canadienne de développement économique du Nord	T.N.-O., Nt, Yn	7	139	0,8	0,3
Total[2]	–	841	41 798	100	100

Source :

Bureau de la directrice parlementaire du budget et Statistique Canada, Tableau 17-10-0009- 01.

Notes :

1. Pour des fins de présentation, le nom d'usage « Développement économique Canada pour les Prairies » est utilisé dans ce tableau. Le Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a été scindé en deux entités, soit Développement économique pour les Prairies (PrairiesCan) et Développement économique pour le Pacifique (PacifiCan) à la suite du budget de 2021. Le nom « Ministère de la Diversification de l'économique de l'Ouest canadien » est encore utilisé pour faire référence à PrairiesCan pour des raisons législatives.

2. La somme des montants prévus pour les différents organismes de développement régional est inférieure au total de 842 millions de dollars, puisque celui-ci comprend aussi une composante législative de 1 million de dollars.

Les dépenses proposées liées au personnel sont en baisse, tandis que celles consacrées aux services professionnels augmentent

Les dépenses liées au personnel représentent 1,4 milliard de dollars (soit 6 %) des autorisations budgétaires demandées dans ce budget supplémentaire des dépenses, ce qui porte à 67,8 milliards de dollars le total des autorisations demandées à ce titre jusqu'à présent pour l'exercice en cours.

En 2025-2026, les dépenses liées au personnel ont totalisé 75,9 milliards de dollars, en baisse de 0,5 % par rapport à 2024-2025, affichant ainsi leur première baisse en glissement annuel depuis 2019-2020. Selon la revue financière d'août 2026, les dépenses liées au personnel au cours des cinq premiers mois de l'exercice 2026-2027 se sont élevées à 30,6 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 1,9 % par rapport à la même période en 2025-2026.

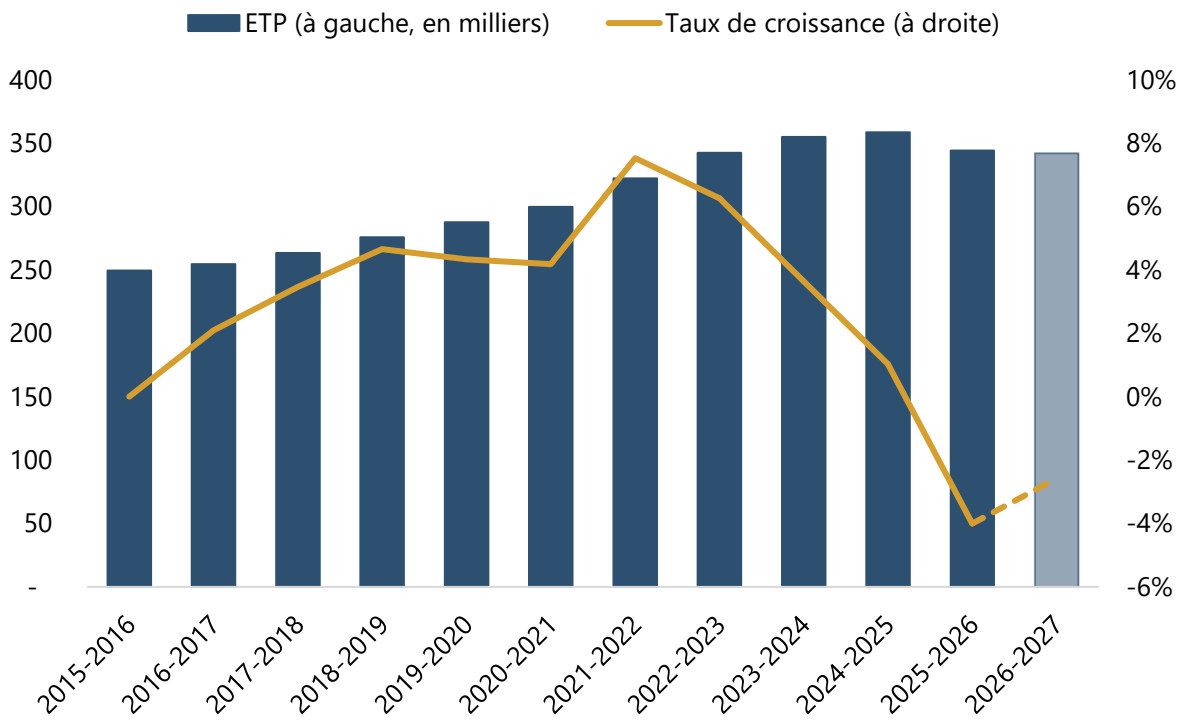
Cette baisse des dépenses liées au personnel coïncide avec une réduction des effectifs de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de l'examen exhaustif des dépenses (EED)[9]. En 2025-2026, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) s'est établi en moyenne à 344 000, en baisse de 4,0 % par rapport à 2024-2025. D'avril à juin 2026, le nombre moyen d'ETP était de 342 000, soit une diminution de 2,6 % par rapport à la même période en 2025-2026.

Il convient de souligner que les chiffres ci-dessus concernent l'administration publique centrale et excluent les membres réguliers et civils de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que les membres des Forces armées canadiennes (FAC). Or, les développements récents au sein des FAC, notamment la forte croissance du recrutement

et les améliorations notables apportées à la rémunération et aux avantages sociaux, laissent entrevoir des pressions à la hausse sur les coûts relatifs au personnel[10]. Par conséquent, l'évolution des dépenses globales du gouvernement liées au personnel pourrait différer des tendances observées au sein de l'administration publique centrale.

Les dépenses en personnel des sociétés d'État sont également exclues du total des dépenses en personnel du gouvernement, puisque seul le résultat net de ces sociétés est pris en compte dans les états financiers du gouvernement. Bien que les dépenses en personnel de ces organisations restent faibles, les projets récents visant à créer de nouvelles entités et à modifier la structure des sociétés existantes pourraient exercer de nouvelles pressions à la hausse sur les dépenses[11].

Figure 3
ETP dans la fonction publique fédérale



Source :
Receveur général du Canada; Ministère des Finances Canada, et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :
Les données sur les ETP reposent sur les calculs du BDPB, effectués à partir de la moyenne des effectifs mensuels en ETP pour chaque exercice dans les organismes de l'administration publique centrale figurant aux annexes I, IV et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour lesquels le Secrétariat du Conseil du Trésor est l'employeur. Ces données excluent les membres réguliers et civils de la GRC, les membres des Forces armées canadiennes ainsi que les employés des sociétés d'État. L'estimation pour 2026-2027 correspond à la moyenne des effectifs mensuels d'avril à juin 2026.

En plus des fonctionnaires, le gouvernement fait appel à des fournisseurs externes pour diverses activités, et les dépenses connexes sont généralement comptabilisées au titre des services professionnels et spéciaux. Cette catégorie représente 4,6 milliards de dollars, soit 21 % des autorisations budgétaires demandées dans le présent budget supplémentaire des dépenses. De cette somme, près des deux tiers (3 milliards de dollars) sont demandés par le MDN, principalement pour des activités liées à l'approvisionnement[12]. Les dépenses au titre des services professionnels et spéciaux ont

augmenté de façon soutenue ces dernières années et devraient continuer de croître en 2026-2027 (figure 4).

Considérations pour les parlementaires

Dans le budget de 2026, le gouvernement a annoncé son intention de réduire de 20 % les dépenses consacrées aux services externes de conseillers en gestion, qui font partie des services professionnels et spéciaux, au cours des trois prochaines années, afin d'économiser annuellement 0,9 milliard de dollars d'ici 2028-2029[13]. Le gouvernement n'a toutefois pas présenté de prévisions quant à l'évolution des dépenses prévues pour les autres composantes des services professionnels et spéciaux, ni pour cette catégorie dans son ensemble. Les parlementaires pourraient demander où en est le gouvernement dans ses efforts pour réduire de 20 % les dépenses consacrées aux services externes de conseillers en gestion, alors qu'il demande de nouvelles autorisations de 4,3 milliards de dollars dans le budget supplémentaire des dépenses (B), dont 3 milliards uniquement pour le MDN.

Figure 4
Dépenses par article courant (en milliards de dollars)



Source :
Receveur général du Canada; Ministère des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :
Les données de 2015-2016 à 2025-2026 sont tirées des Comptes publics. Les données pour l'exercice 2026-2027 sont des projections fondées sur la croissance cumulative observée depuis le début de l'exercice, selon La revue financière d'août 2026.

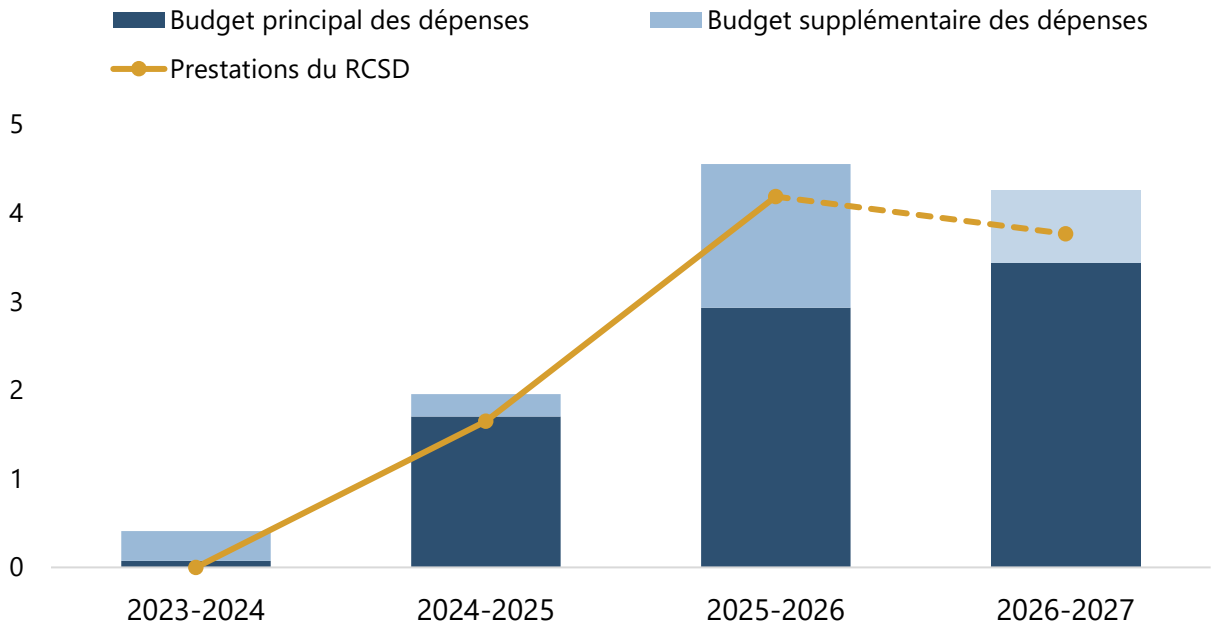
822 millions de dollars pour le Régime canadien de soins dentaires

Ce budget supplémentaire des dépenses demande un financement additionnel de 822 millions de dollars pour le Régime canadien de soins dentaires (RCSD), lequel verse des prestations depuis maintenant trois ans[14]. Au cours de l'exercice précédent, 1,6 milliard de dollars avaient été demandés pour ce programme dans le budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026.

Le total des autorisations demandées à ce jour pour le présent exercice reste inconnu, puisque le budget principal des dépenses ne précise pas les montants destinés au RCSD. Toutefois, les autorisations demandées par Santé Canada au titre des subventions et autres paiements ont suivi une évolution semblable à celle des versements de prestations du RCSD et pourraient donner une indication des dépenses prévues pour 2026-2027 (figure 5). Le BDPB a constaté une hausse importante des coûts des soins dentaires dans différents régimes fédéraux, notamment le Programme fédéral de santé intérimaire.[15].

Figure 5

Versements de prestations du RCSD par rapport aux autorisations demandées par Santé Canada au titre des subventions et autres paiements (en milliards de dollars)



Sources :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Receveur général du Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Notes :

Les données de 2026-2027 tiennent compte des autorisations demandées à ce jour dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les données sur les prestations versées au titre du RCSD en 2024-2025 et en 2025-2026 sont tirées des Comptes publics, tandis que celles pour 2026-2027 sont des estimations du BDPB.

Certaines mesures et certains organismes figurant dans le Budget de 2025 n’ont pas encore reçu de financement substantiel

Une mesure sur cinq du budget de 2025 qui devait être financée par le processus du budget des dépenses a obtenu moins de 50 % de son financement prévu pour l’exercice 2026-2027. Ensemble, ces mesures représentent plus du tiers (1,3 milliard de dollars) des 3,5 milliards de dollars du budget de 2025 n’ayant toujours pas fait l’objet d’une demande de crédits dans les budgets de dépenses du présent exercice (tableau 4).

Tableau 4

Mesures du budget de 2025 ayant reçu moins de 50 % du financement prévu pour l’exercice 2026-2027

Mesure	Montant dans le budget de 2025 (en millions de dollars)	Ministère responsable (en millions de dollars)	Autorisations demandées à ce jour (en millions de dollars)
Protéger nos travailleurs et transformer les industries stratégiques du Canada – Donner aux entreprises les outils nécessaires pour croître et se diversifier	950	ISDE (601), Non alloué (202), FedDev Ontario (55), PrairiesCan (30), DEC (30), PacifiCan (18), APECA (8), FedNor (6))	357,3
Investir dans les entreprises à forte croissance et les nouveaux gestionnaires de fonds	250	Aucun détail	0
Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports	38	TC	19,0
Automatiser le versement de prestations fédérales destinées aux personnes à faible revenu – Administration	22	ARC	0
Moderniser le Service météorologique du Canada	17	ECCC (11), SPC (6)	0
Renouveler le Système national d'alertes au public	14	SP	6,6
Une nouvelle Agence de l'investissement pour la défense	13	SPAC	5,2
Un système financier plus concurrentiel et novateur	8	SCRS	0
Règlement sur les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement	4	ECCC	0

Effectuer la migration du logiciel Info-Tarif Canada	3	AMC	0

Source :
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Ministère des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :
Les pourcentages entre parenthèses à côté des noms des ministères représentent la proportion du financement du budget de 2025 qui leur est attribuée. La répartition des fonds entre ministères a été communiquée par le ministère des Finances en réponse à la demande d'information IR0940.

Des écarts semblables sont observés à l'échelle des organisations. Alors que 55 organisations ont obtenu des crédits pour des mesures du budget de 2025, 7 d'entre elles ont reçu moins de 60 % des fonds qui leur avaient été attribués dans ce budget, selon les montants alloués à chaque ministère et communiqués par le ministère des Finances en réponse à la demande d'information IR0940 (tableau 5). La figure 6 présente les organisations qui doivent encore obtenir des autorisations de dépenser supplémentaires pour respecter leurs engagements prévus dans le budget de 2025 en 2026-2027, tandis que la figure 7 présente celles qui ont demandé la totalité ou la quasi-totalité du financement nécessaire à la mise en œuvre des mesures de ce budget.

Dans certains cas, des organisations ont obtenu des crédits supérieurs aux montants qui leur avaient été attribués dans le budget de 2025. Cette situation peut s'expliquer par quelques raisons, telles que :

- Les décisions budgétaires associées à une mesure ne sont pas toutes réparties entre les organisations pertinentes au moment du budget;
- Les organisations ont la flexibilité de déplacer les allocations d'une mesure du budget provenant d'exercices futurs à l'exercice courant;
- Les allocations des mesures du budget sont étoffées au cours du processus de présentation au Conseil du Trésor.

Cela explique également le fait que certaines organisations aient obtenu des autorisations pour des mesures du budget de 2025 même si, au moment où le BDPB a reçu de la demande d'information IR0940, aucun financement ne leur avait été attribué pour 2026-2027. Le BDPB a identifié les organisations suivantes qui se trouvaient dans cette situation, celles-ci présentant des montants de financement modestes :

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (61.5 millions de dollars);
- Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (3,4 millions de dollars);

- Énergie atomique du Canada limitée (1,5 million de dollars).

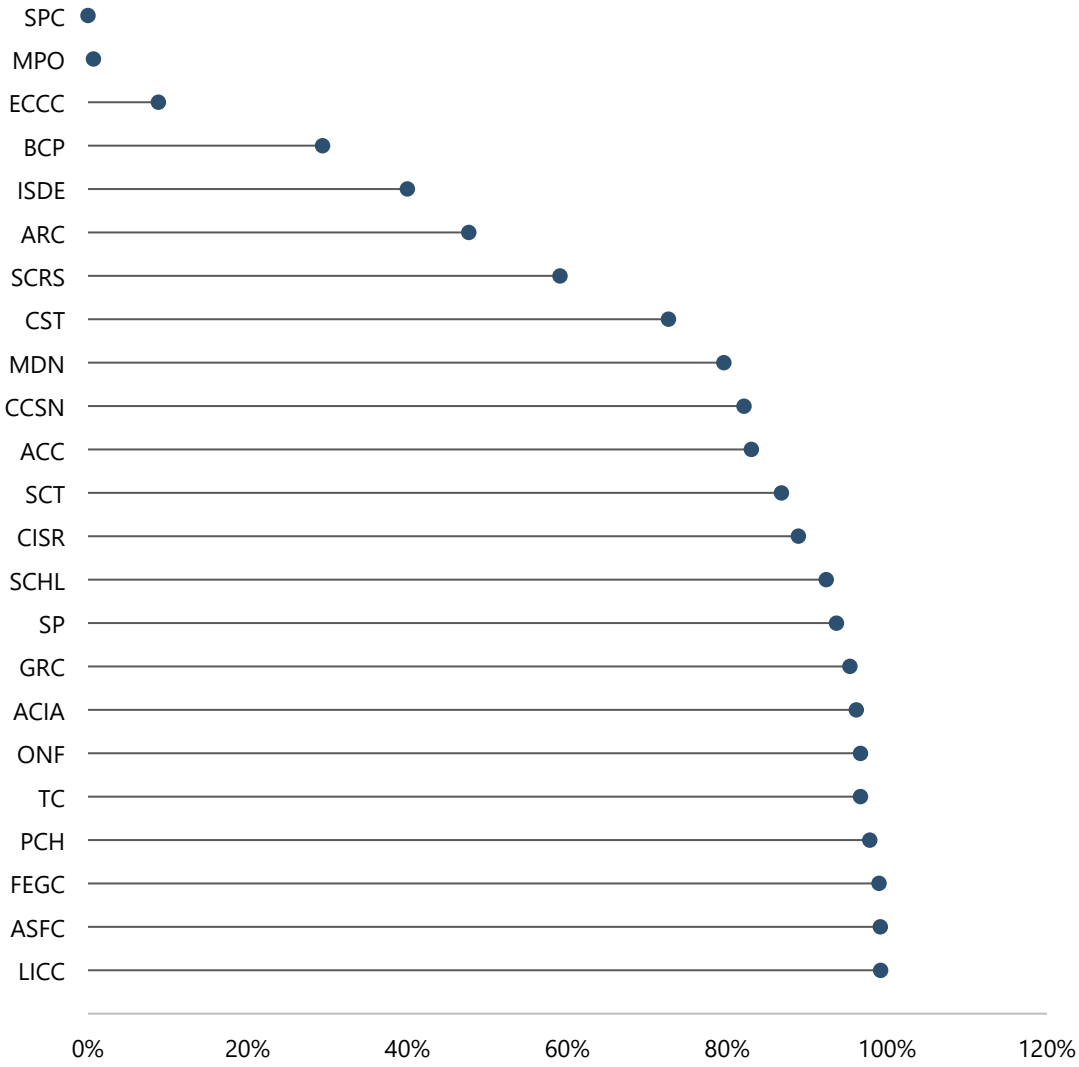
Tableau 5

Organisations ayant demandé moins de 60 % du financement qui leur a été attribué dans le budget de 2025

Organisation	Portefeuille	Montant dans le budget de 2025 (en millions de dollars)	Montant du budget de 2025 approuvés ou demandés (en pourcentage)
SCRS	Sécurité publique	21	59
ARC	Finances et Revenu national	171	48
ISDE	Innovation, Sciences et Industrie	708	40
BCP	Conseil privé	147	29
ECCC	Environnement et Changement climatique	34	9
MPO	Pêches et Océans	183	1
SPC	Services publics et Approvisionnement	6	0

Source :
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Ministère des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Figure 6
Organisations ayant obtenu ou demandé des autorisations en 2026-27 pour des mesures du budget de 2025



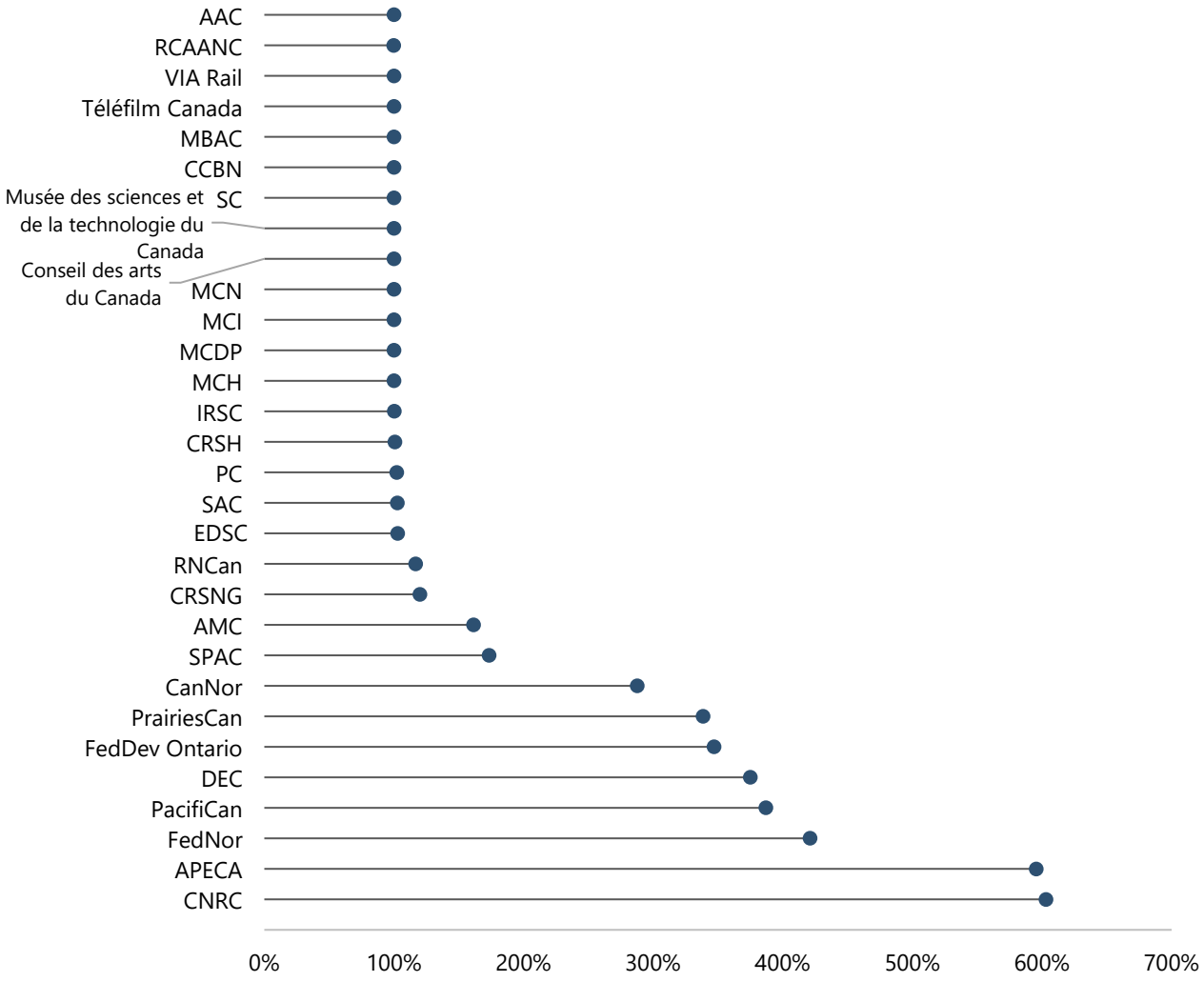
Source :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Ministère des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Notes :

Le graphique présente les organisations ayant obtenu ou demandant des autorisations de dépenser afin de financer les mesures du budget de 2025 qui leur ont été attribuées, selon les renseignements fournis dans la demande d'information IR0940. Pour chaque organisation, la part de ses allocations totales du budget de 2025 pouvant être financée au moyen de telles autorisations est exprimée en pourcentage.

Figure 7
Organisations ayant obtenu ou demandé des autorisations en 2026-27 pour des mesures du budget de 2025



Source :
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada; Ministère des Finances Canada et Bureau de la directrice parlementaire du budget.

Note :
Le graphique présente les organisations ayant obtenu ou demandant des autorisations de dépenser afin de financer les mesures du budget de 2025 qui leur ont été attribuées, selon les renseignements fournis dans la demande d'information IR0940. Pour chaque organisation, la part de ses allocations totales du budget de 2025 pouvant être financée au moyen de telles autorisations est exprimée en pourcentage.

Notes

[1] Moderniser l'approche budgétaire du Canada.

[2] Le total des autorisations proposées à cette fin pour l'exercice en cours s'élève ainsi à 11,6 milliards de dollars.

[3] Le financement est réparti entre le ministère du Patrimoine canadien (533 millions de dollars) et Téléfilm Canada (69 millions de dollars).

[4] Au cours du présent exercice, ce serait la seule occasion de financer les nouvelles mesures annoncées dans le Budget de 2026 qui prévoient des dépenses en 2026-2027 et qui requièrent une autorisation du Parlement.

[5] Comité sénatorial permanent des finances nationales, 25 mars 2026.

[6] Programme des services de santé non assurés : rapport annuel 2024-2025. Les dépenses pour 2025-2026 sont tirées des Comptes publics du Canada 2026.

[7] Aperçu des passifs éventuels

[8] Le Budget de 2021 a scindé le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien en deux entités : l'Agence de développement économique du Pacifique Canada et Développement économique Canada pour les Prairies. Pour des raisons législatives, l'appellation « ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien » est utilisée à la place de « Développement économique Canada pour les Prairies ».

[9] L'examen exhaustif des dépenses (EED), annoncé dans le cadre du Budget de 2025, vise à ramener les effectifs de la fonction publique fédérale à environ 330 000 employés d'ici 2028-2029. L'incidence de l'EED sur les dépenses de fonctionnement est examinée dans ce rapport du BDPB.

[10] Les Forces armées canadiennes atteignent le plus haut taux de recrutement depuis 30 ans

Améliorations au régime de rémunération et d'avantages sociaux des membres des Forces armées canadiennes

[11] Ces projets comprennent la création de l'Agence de l'investissement pour la défense, ainsi que la fusion proposée de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada.

[12] Codes des articles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2027.

[13] Budget de 2026.

[14] Cette demande fait suite à la mesure du budget de 2026 intitulée « Maintien du Régime canadien de soins dentaires », qui prévoit un financement supplémentaire de 477 millions de dollars en 2026-2027 ainsi que le report à cet exercice de 345 millions de dollars de fonds déjà affectés au RCSD pour 2025-2026.

[15] Examen des répercussions administratives et financières du Programme fédéral de santé intérimaire

RP-2627-014-S - fr
© Bureau de la directrice parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2026